

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 12 novembre 2020

L'an deux mille Vingt le Vingt Douze novembre à 17 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Antoine SALITOT est désigné à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, PHILIPPE VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE Laurent DELMAS, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART, Cédric MARTIN, Henry HANDERSEN (suppléant de Hubert, PROOT), Tristan LESCUYER (suppléant de Jean-Jacques DEGOUY), Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Christian Demay, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Guylaine CAPGRAS, Valérie MENARD GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Catherine MARTIN, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Mamadou LY, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Leila DAGDAD, Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, , Nathalie KABILE, Marianne SECK, Frédéric GAMBLIN, Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX

excusés:

Martial DUFLOT, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Philippe DESIREST, Didier LEBESGUE, Patricia HIBERTY, Alain ROUSSELLE, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON, Peggy CALLENS, Mehdi RAHOUI Halima Kharroubi, Laureen HULOT

Pouvoirs :

Dominique DEVILLERS représenté par Gérard HEDIN
Patrice HAEZEBROUCK délégation Daniel MORTELECQ représenté par Jean-Marie DURIEZ
Catherine THIEBLIN représentée par Jacques DORIDAM
Monette-Simone VASSEUR représentée par Caroline CAYEUX
Christine PRETTE représentée par Grégori PALANDRE
Martine DELAPLACE représentée par Jean-Louis VANDEBURIE
Michel ROUTIER représenté par Charles LOCQUET
Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON
Dominique CLINCKEMAILLIE représentée par Roxanne LUNDY
Sylvain FRENOY représenté par Marie Claude DEVILLERS
Philippe VIBERT représenté par Guylaine CAPGRAS
Christophe GASPART représenté par Loïc BARBARAS
Ludovic CASTANIE représenté par Franck PIA

Date de la convocation : le 18 septembre 2020 - Date d'affichage : le 2 octobre 2020

72

Nombre de présents :

Nombre de votants :

85

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le jeudi 12 novembre 2020 à 17 h conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1. Conventonnement Région Hauts-de-France pour le dispositif PAC entreprises

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité La convention avec la Région Hauts-de-France afin de mettre en place un nouveau dispositif d'aide aux entreprises le Plan Action Confinement (PAC entreprises et le PAC art de vivre) et qui autorise de façon exceptionnelle et temporaire les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à mettre en place de nouvelles aides sur leur territoire, conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié les termes de l'article L1511-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et conformément à la délibération du Conseil régional du 10 avril 2020.

2. - Création du dispositif d'aide aux entreprises - plan action confinement

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité le volet 2 du plan de soutien du dispositif Plan Action Confinement pour les entreprises touchées par les conséquences du COVID-19

qui se décline comme suit :

- **PAC entreprises** : jusqu' à 3 000 € de subvention pour toute entreprise de moins de 21 salariés ayant subi une perte de chiffre d'affaire d'au moins 50 % sur le mois de novembre 2020 (comparaison à novembre 2019) ;
- **PAC Art de vivre** : un bonus de 1 000 € (soit jusqu'à 4 000 €) pour les entreprises listées dans le plan tourisme du gouvernement (liste exhaustive en annexe : restaurants, bar, métiers de l'événementiel, de la culture et du tourisme...) ;
- Les entreprises subissant une fermeture administrative pourront bénéficier d'une subvention de 1000€ sans justificatif comptable. Ces entreprises pourront atteindre les 3 000 € du PAC entreprises (ou 4 000 € si PAC Art de vivre) sur justificatif comptable de la baisse du chiffre d'affaire de novembre 2020 le cas échéant.

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la présidente à attribuer les aides aux entreprises conformément aux critères du plan de soutien du dispositif Plan Action Confinement – volet 2.

3. - Modification convention de gestion Initiative Oise Ouest (IOO) pour la gestion du Plan Action Confinement (PAC) entreprises

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de modifier la convention avec Initiative Oise Ouest (IOO) pour la gestion des dossiers du nouveau Dispositif PAC (Plan Action Confinement afin d'y intégrer l'aide nouvellement mise en place qui se détaille comme suit :

- **PAC entreprise** : 3 000 € de subvention pour toute entreprise jusqu'à 20 salariés ayant subi une perte de CA d'au moins 50 % ;
- **PAC Art de vivre** : un bonus de 1 000 € (soit 4 000 €) pour les entreprises listées dans le plan Tourisme du gouvernement (liste exhaustive en annexe : restaurants, bar, métiers de l'événementiel, de la culture et du tourisme...) ;
- Les entreprises subissant une fermeture administrative pourront bénéficier d'une subvention de 1000€ sans justificatif comptable. Ces entreprises pourront atteindre les 3 000 € du PAC entreprises (ou 4 000 € si PAC Art de vivre) sur justificatif comptable de la baisse du chiffre d'affaires de novembre le cas échéant.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

4. - Économie - Fonds d'urgence Beauvaisis - Mise en paiement des subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** le versement des subventions, aux sociétés et entreprises qui ont d'ores et déjà déposé un dossier, pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID 19

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à attribuer les aides aux entreprises qui déposeront leur demande jusqu'au 31 décembre 2020. Il sera rendu compte de ces attributions à chaque conseil communautaire.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à attribuer les aides aux entreprises qui déposeront leur demande jusqu'au 31 décembre 2020. Il sera rendu compte de ces attributions à chaque conseil communautaire.

La séance est levée à 18heures
Fait à Beauvais le 12 novembre 2020

La présidente,


Caroline CAEUX